

DESTINATAIRES : Le personnel, les gestionnaires et les médecins  
EXPÉDITRICES : Élise Leclair, directrice des soins infirmiers  
Marylaine Cyr, coordonnatrice santé, sécurité et mieux-être au travail  
Dre Andréanne Jean, microbiologiste-infectiologue  
DATE : Le 4 décembre 2023 (remplace la note du 15 décembre 2022)  
OBJET : **Consignes de dépistage des travailleurs de la santé pour les virus de l'influenza et de la COVID-19**

---

Avec l'arrivée de la période hivernale, les virus de l'influenza et de la COVID-19 circulent beaucoup actuellement, avec des symptômes similaires. Afin de protéger nos usagers plus vulnérables face à ces virus, nous avons ajusté les consignes liées au dépistage des travailleurs de la santé.

Vous avez des symptômes correspondants à un virus respiratoire : fièvre, toux, mal de gorge, maux de tête, douleurs musculaires ou autres? [ciusssmcq.ca/declarationCOVID-19](https://ciusssmcq.ca/declarationCOVID-19)

1. Remplissez le formulaire de *déclaration de votre situation/état de santé en lien avec la COVID-19* qui se trouve ici : [ciusssmcq.ca/declarationCOVID-19](https://ciusssmcq.ca/declarationCOVID-19). Si vous êtes un employé en télétravail à temps complet, il est de votre responsabilité de déterminer avec votre gestionnaire s'il est pertinent ou non de faire une déclaration.
2. Suivez ensuite les consignes qui vous seront envoyées par courriel pour que vous puissiez être dépisté pour l'influenza et la COVID-19. Si vous êtes symptomatique et que vous avez eu la COVID-19 dans les 60 derniers jours, vous serez dépisté seulement pour l'influenza. La trousse de gargarisme à la maison ne peut pas être utilisée pour faire un test combiné. Vous devez absolument vous présenter en clinique désignée de dépistage (CDD) pour faire un test TAAN (test d'amplification des acides nucléiques). Vous devriez recevoir votre résultat en 24 heures.

## Règles de présence au travail en fonction de votre résultat de dépistage

Résultat	Dépistage	
	Influenza	COVID-19
Négatif	• Vous pouvez reprendre le travail dès que votre état de santé vous le permet.	
Positif	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez porter un masque de procédure <b>en continu</b> jusqu'au 5<sup>e</sup> jour suivant le début de vos symptômes.</li><li>• Vous devez respecter l'auto-isolément strict au travail.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez porter un masque N95 <b>en continu</b> jusqu'au 10<sup>e</sup> jour suivant votre test de dépistage ou le début de vos symptômes.</li><li>• Vous devez respecter l'auto-isolément strict au travail.</li></ul>

**Malgré un résultat négatif**, dès que votre retour au travail est autorisé, vous devez porter un masque jusqu'à la fin de vos symptômes. Ensuite, vous devez le porter ou non, selon les règles applicables dans votre milieu de travail.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter au travail en raison de votre état de santé, il est de votre responsabilité d'aviser la liste de rappel, votre gestionnaire ou le coordonnateur 24/7.

Des questions? Veuillez communiquer avec le personnel de la ligne du service de soutien aux employés au 819 852-2251 du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Besoin de conseils pour vous soigner, consultez ces pages Web :

- [quebec.ca/sante/problemes-de-sante/grippe-rhume-et-gastro/grippe-influenza](http://quebec.ca/sante/problemes-de-sante/grippe-rhume-et-gastro/grippe-influenza)
- [ciusssmcq.ca/conseils-sante/vous-etes-malade/](http://ciusssmcq.ca/conseils-sante/vous-etes-malade/)

Pour connaître la liste des usagers vulnérables admissibles au dépistage de l'influenza en clinique désignée de dépistage (CDD), lisez le document suivant :

- [inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Usage\\_optimal/COVID-19\\_INESSS\\_Taan-Multiplex.pdf](http://inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Usage_optimal/COVID-19_INESSS_Taan-Multiplex.pdf)

En vous remerciant de votre collaboration.